

## **143636 - Par ignorance, il a prié sans s'être orienté vers la direction de La Mecque**

---

### **question**

Je suis un jeune employé. Je travaille à La Mecque alors que ma famille réside à Djeddah. Je reste à mon lieu de travail du samedi au mercredi et passe le jeudi et le vendredi auprès de ma famille. Au cours d'une semaine, je me suis rendu à Djeddah et j'ai découvert à ma grande surprise que mon père avait effectué des modifications dans la chambre où je dormais. Il avait obstrué la porte que j'empruntais et aménagé une autre dans le mur du côté opposé. Il avait encore changé le mobilier de la chambre. D'habitude, j'effectuais la plupart de mes prières à la mosquée. Allah soit loué. Toutefois, il m'arrivait de rater certaines prières faites à la mosquée. Et je les retrepais dans ma chambre. Un mois après les modifications effectuées dans la chambre, je me suis rendu compte que je m'orientais dans mes prières dans le sens opposé à celui de La Mecque. Que faire, ô cheikh, quand on sait que je ne me rendais sur place que le jeudi et le vendredi et que je faisais la plupart de mes prières à la mosquée?

### **la réponse favorite**

S'orienter vers la Quibla (la direction de La Mecque) est l'une des conditions de validité de la prière. Le léger écart est pardonné pas le grand. Est encore pardonné celui qui a fait de son mieux pour s'orienter vers la Quibla sans y parvenir. Votre question laisse comprendre que vous n'avez déployé aucun effort ni demandé à personne (la bonne direction). Dès lors, vous devez reprendre toutes les prières mal faites. Si vous n'en connaissez pas le nombre, agissez par précaution et retenez le nombre que croyez apte à vous donner acquis de conscience. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [42574](#).

Allah le sait mieux.